

COMMUNE DU RAYOL CANADEL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2022 A 18 H 30

La séance est ouverte à 18 H 30 à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur J. PLENAT, Maire qui fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal convoqués le 10 Janvier 2022 et nomme la secrétaire de séance.

Présents : M. PLENAT Jean, Maire,
Mme DE PONFILLY Bettina, Adjointe
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. DEL MONTE André, Mme LANG Virginie, M. PRICA-GRAFEL Florin, Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BOEHM Agnès Conseillers municipaux

Absents représentés :

Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

Mme BARBIER Katia a donné pouvoir à Mme MAGALHAES Isabelle

Absents excusés : M. SAINT ANDRE Philippe, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER Muriel

Secrétaire de séance : Mme LANG Virginie

Présence du journaliste Var Matin : M. Rodolphe PETÉ

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès -Verbal du conseil municipal du 17/12/2021**

N° 01 – Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du budget principal de la commune – ¼ des crédits

N° 02 – Demande de subvention au Conseil Départemental du Var – Année 2021 – Travaux de voirie et pluvial

N° 03 – Demande de subvention – Conseil Départemental du Var – Année 2021 - Etanchéité de la salle polyvalente

N° 04 – Demande de subvention État – année 2022 – Mise en sécurité urgente du garage des véhicules de la police municipale – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2022

N° 05 – Demande de subvention État – année 2022 – Mise aux normes de la salle des archives communales – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2022

N° 06 – Demande de subvention État – année 2022 – Pose d'une nouvelle conduite sur émissaire de surverse du poste de relevage assainissement situé plage du Rayol – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2022

N° 07 – Création d'emploi (fonctionnaire) – Grade : Agent de maîtrise Principal au 01.02.2022

N° 08 – Modification et mise à jour du tableau des effectifs

N° 09 – Participation pour voies et réseaux (PVR) PC08315221J0032 – Parcelles AM 200, 199 et 299

N° 10 – Approbation de la modification du règlement intérieur de la régie des mouillages du Rayol Canadel sur Mer

N° 11 – Approbation des tarifs 2022 de la régie des mouillages du Rayol Canadel sur Mer

N° 12 – Convention d’Autorisation d’Occupation Temporaire (AOT) du domaine privé de la commune – Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques

N° 13 – Adhésion à la charte pour l’environnement – Rayol-Canadel Sur Mer

N° 14 – Approbation par la commune du rapport quinquennal sur l’évolution des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l’exercice des compétences de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

N° 15 – Avis sur la demande de Retrait du SIVAAD de la commune de Mazaugues

N° 16 – Convention avec le Centre de Gestion du Var – Mise en place d’un dispositif de gestion des signalements des situations de violence, discrimination, sexisme, harcèlement moral et harcèlement sexuel (DISIGN)

N° 17 - Délibération autorisant M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, des biens, meubles et immeubles nécessaires à l’exercice de la compétence « organisation de la mobilité »

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée :

* des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- 01 arrêté réglementant le stationnement des Caravanes et Camping-cars
- 02 arrêts portant suppression d’une régie de recettes
- 02 arrêts de fin de mission des régisseurs des régies de recettes
- 01 arrêté portant autorisation au stationnement d’une zone de chantier
- 01 arrêté de dérogation de tonnage
- 03 arrêts de fermeture temporaire d’avenue
- 04 arrêts réglementant la circulation au droit des chantiers

En ce qui concerne l’ordre du jour, Monsieur le Maire propose d’ajouter la délibération N°03 bis :

N° 03 bis – Demande de subvention département du var – année 2021 – Travaux d’aménagements piétonniers

Ce qui est approuvé à l’unanimité par le conseil municipal.

Conformément à l’article L. 2123-24-1-1 du CGCT, Monsieur le Maire fait le point sur les indemnités des Elus pour l’exercice 2021.

- **Approbation du Procès -Verbal du conseil municipal du 17/12/2021 à 18 h 30**

Aucune question n’étant soulevée,

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

N° 01 - Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du budget principal de la commune – ¼ des crédits

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire est autorisé à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total autorisé s'éleve à 974 354.25 €.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 02 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var – Année 2021 – Travaux de voirie et pluvial

Rapporteur : Jean PLENAT

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'année 2021 pour les travaux suivants : Travaux de pluvial et voirie - Avenue des Suisses - Avenue Pastouré - Corniche d'Avignon - Avenue du Général Brosset - Avenue Sacha Distel - Corniche de la Louve - Avenue Rigaud - Corniche de Bordeaux.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les travaux dont les montants estimatifs s'élèvent à 439 647.00 € HT / 527 576.40 € TTC.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 219 823.50 € au titre de la dotation forfaitaire annuelle pour l'année 2021.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 03 - Demande de subvention – Conseil Départemental du Var – Année 2021 - Travaux d'étanchéité de la salle polyvalente

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux de rénovation et réhabilitation (étanchéité) de la salle polyvalente à hauteur de 74 575,24 € HT / 89 490.29 € TTC,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 37 287.62 € au titre de la dotation forfaitaire annuelle pour l'année 2021.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 03 Bis - Demande de subvention département du Var – année 2021 – Travaux d'aménagements piétonniers

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'année 2021. Les travaux prévus sont les suivants : Aménagements Sécurisation piétons entre le parking du Canadéla et l'Hôtel de la Plage – Réalisation d'un aménagement piétonnier entre le passage piétons devant l'hôtel de la plage et les jardins de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les travaux dont les montants estimatifs s'élèvent à 76 142.00 € HT / 91 370.40 € TTC.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 53 299.40 € au titre de la dotation forfaitaire annuelle pour l'année 2021.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 04 - Demande de subvention État – année 2022 – Mise en sécurité urgente du garage des véhicules de la police municipale - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2022 – PRIORITÉ N° 1

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux de mise en sécurité du garage des véhicules de police s'élevant à 481 000.00 € / 577 200.00 € TTC,
- De solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL au titre de l'année 2022, au taux le plus élevé possible.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 05 - Demande de subvention État – année 2022 – Mise aux normes de la salle des archives communales - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2022 – PRIORITÉ N° 2

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux de mise aux normes de la salle des archives s'élevant à 60 763.48 € HT/72 916.18 € TTC,
- De solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL au titre de l'année 2022, au taux le plus élevé possible.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 06 - Demande de subvention État – année 2022 – Pose d’une nouvelle conduite sur émissaire de surverse du poste de relevage assainissement situé plage du Rayol - Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL) 2022 – PRIORITÉ N° 3

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide :

- D’adopter le projet de travaux relatifs à la pose d’une nouvelle conduite sur l’émissaire de surverse du poste de relevage assainissement plage du Rayol pour un montant total de 266 116,20€ HT / 319 339.44 € TTC.
- De solliciter l’aide de l’Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL au titre de l’année 2022, au taux le plus élevé possible.
- D’approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l’unanimité.

N° 07 - Création d’emploi (fonctionnaire) – Grade : Agent de maîtrise Principal au 01.02.2022

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des emplois à compter du 01/02/2022 :

Filière : Technique,
Cadre d’emploi : Agents de maîtrise territoriaux,
Grade : Agent de maîtrise : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Le conseil Municipal décide d’adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans l’emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64111.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l’unanimité.

N° 08 - Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean PLENAT

Le tableau du personnel de la ville du Rayol Canadel sur Mer doit faire l’objet de modifications Le tableau est mis à jour comme suit à compter du 01.02.2022 :

- **Création d’un poste d’agent de maîtrise territorial**

Après avoir tenu compte des mouvements de personnels intervenus depuis la dernière modification, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville du Rayol Canadel sur Mer est modifié comme suit :

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du temps de travail
Services techniques	Direction des services techniques	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	0	1	TC
		Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	0	

La modification et la mise à jour du tableau des effectifs sont approuvées par le conseil municipal.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 09 - Participation pour voies et réseaux (PVR) PC08315221J0032 – Parcelles AM 200, 199 et 299

Rapporteur : Jean PLENAT

Une demande de permis de construire a été déposée sur les parcelles AM 200, 199, 299 situées au 10 avenue Général Brosset pour réaliser une construction qui nécessite l'extension d'un réseau individuel pour alimenter cette parcelle. L'extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis est nécessaire pour alimenter les parcelles AM 200, 199, 299 par un raccordement de 12 kVA monophasé.

Le Conseil Municipal décide qu'au regard du coût des travaux qui s'élève à 3 089, 40 euros H.T., la part communale sera remboursée par le pétitionnaire à hauteur de 60 %, le solde de 40 % restant à la charge Enedis.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 10 - Approbation de la modification du règlement intérieur de la régie des mouillages du Rayol Canadel sur Mer

Rapporteur : Bettina DEPONFILLY

Le 20 décembre 2021, le conseil d'exploitation s'est réuni et a approuvé une modification du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du règlement intérieur des zones de mouillages du Rayol Canadel sur Mer.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 11 - Approbation des tarifs 2022 de la régie des mouillages du Rayol Canadel sur Mer

Rapporteur : Bettina DEPONFILLY

Le conseil Municipal décide d'approuver les tarifs pour la saison 2022 comme suit :

TARIFS DES MOUILLAGES RAYOL ET CANADEL 2022							
AUGMENTATION 32 %							
Longueur maximale	Passagers Avril à Juin-Septembre			Passagers Juillet - Août			Riverains
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	
0 à 5 m	5,66	37,17	142,76	13,94	93,65	289,33	620,4
5,01 à 6 m	6,68	44,72	171,31	16,7	112,53	347,2	744,48
6,01 à 7 m	10,02	60,26	230,22	20,18	120,66	460,3	986,34
7,01 à 8 m	12,63	75,79	289,12	25,26	151,44	578,24	1239,08
8,01 à 9 m	15,39	92,49	352,74	30,78	184,84	705,47	1511,73
9,01 à 10 m	18,73	111,95	427,44	37,32	223,9	854,75	1831,61
10,01 à 13 m	37,03	188,76	568,96	56,92	398,14	1032,57	2264,46

Et de fixer les frais de gestion à 12 euros.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 12 - Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine privé de la commune – Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'approuver la signature, d'une convention mettant à la disposition de la Société Electric 55 Charging sise 83990 SAINT-TROPEZ deux emplacements ci-dessous référencés et faisant partie du domaine privé de la commune :

- Deux emplacements de charge en 22 kVA, pour une superficie de 15 m² par emplacement, soit 30 m² : parking dit du Canadela, Chemin des Maures – 83820 LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER, cadastrés section AD n° 20 et AD n° 14,
- Deux emplacements de charge en 22 kVA, pour une superficie de 15 m² par emplacement, soit 30 m² draye des Arbousiers à déterminer après travaux de voirie : possibilités d'implantation définies en annexe de la convention, cadastrés section AP n°151 et AP n° 146,

Au total se sera donc deux bornes de deux points de recharge qui seront installées sur le domaine privé communal.

Compte tenu que l'occupant édifie deux bornes de recharges à ses frais, le conseil municipal décide de ne pas fixer de redevance d'occupation temporaire du domaine privé.

La convention est établie pour une durée de 15 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement prévu, prorogable par périodes successives de 10 ans.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 13 - Adhésion à la charte pour l'environnement – Rayol-Canadel Sur Mer

Rapporteur : Jean-Paul JULIEN

Monsieur JULIEN détaille les objectifs de la charte proposée par la commission Environnement :

- Promouvoir la sobriété énergétique
- Impulser une conscience collective du développement durable
- Concourir au développement de modes de consommation et de production responsables dans une logique d'économie circulaire
- Coordonner urbanisme, aménagement et mobilité pour un territoire durable
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles
- Conjuguer environnement et santé pour développer le mieux-être de tous les habitants et limiter les risques

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la Charte pour l'environnement du Rayol-Canadel Sur Mer.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 14 - Approbation par la commune du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences de l'EPCI, dont un exemplaire est joint à la présente.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 15 - Avis sur la demande de Retrait du SIVAAD de la commune de Mazaugues

Rapporteur : Jean PLENAT

La demande de retrait du SIVAAD et du groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var par la commune de Mazaugues est acceptée.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 16 - Convention avec le Centre de Gestion du Var – Mise en place d'un dispositif de gestion des signalements des situations de violence, discrimination, sexisme, harcèlement moral et harcèlement sexuel (DISIGN)

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 2 du décret n°2020-256 du 13 mars 2020, toutes les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes (DISIGN), et que la gestion de ce dispositif peut être confiée aux Centres de Gestion.

La convention prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2022. Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 17 - Délibération autorisant M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, des biens, meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité »

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal et ses avenants éventuels à venir pour mise à disposition par la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer au profit de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, des biens meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité ».

Sont mis à disposition 65 totems répartis sur le linéaire des lignes de la navette estivale.

La Communauté de communes est substituée de plein droit à la commune du Rayol-Canadel dans l'exécution des contrats et marchés en cours d'exécution, à savoir : navettes estivales – SODETRAV KEOLIS.

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du Conseil Municipal est levée à 19 H 21.

Le Maire,
Jean PLENAT



affiché le 18/01/2022